

Trésorerie Générale . Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex.

Tel : 02 99 79 80 74

Internet : <http://www.tresor.cgt.fr/35>

E-Mail : cgt.035@cp.finances.gouv.fr

=====

CTPM du 07 juillet 2005

Les ministres font le choix du conflit !

(Commentaires en Italique et en rouge sur le site) Le Comité Technique Paritaire Ministériel du 7 juillet a été l'occasion pour les Ministres de confirmer un ensemble de décisions présentées quelques semaines auparavant comme des «projets».

Aucune des observations, critiques, propositions formulées par les organisations syndicales n'ont été prises en compte contrairement aux engagements de prendre «...le temps nécessaire pour discuter en amont des réformes avant de les décider».

Ainsi, les Ministres n'ont pas saisi l'occasion de ce CTPM pour décliner concrètement l'affirmation de principe d'une volonté de renouveau des relations sociales au Ministère.

Principales annonces :

Généralisation des pôles d'enregistrement et des pôles de recouvrement dans toutes les directions des services fiscaux.

Réflexions en cours sur :

- ✓ La réforme de la notation. *Il faut continuer à œuvrer pour que la réforme mise en place cette année évolue, c'est pourquoi nous appelons les collègues qui se sont vus refuser leurs appels de notation à aller en CAP centrale.*
- ✓ L'organisation et le fonctionnement de la DPMA.
- ✓ L'évolution du dispositif de formation professionnelle.

Objectifs annoncés :

- ✓ Mieux répondre aux concitoyens en matière de service.
- ✓ Renforcer les missions du Ministère au service du Pays.
- ✓ Approfondir la culture de performance.

A : '4 objectifs pour une nouvelle ambition de modernisation' :

1 : Point d'entrée unique pour l'essentiel des démarches fiscales.

Le ministre dit vouloir 's'appuyer sur le réseau du Trésor Public, l'un des plus proches des citoyens, pour renforcer le service de proximité à l'utilisateur, notamment en milieu rural'.

Pourquoi dès lors, la CP continue t'elle à fermer des trésoreries ou à préparer leur fermeture, en mutant des chefs de poste (Combours : par exemple).

- ✓ Expérimentation en 2006, d'adresses Internet indifférenciées.
- ✓ Dès la fin d'année, mise en place dans l'Ain d'un N° d'appel unique pour nos 2 réseaux, le service rendu devra être complet.
- ✓ Généralisation partout où c'est possible (là où DGI et DGCP partagent le même toit) de rapprochements immobiliers, pour y mettre en place des services d'accueil uniques.
- ✓ Ailleurs, mise en place d'expérimentations pour que 'le Trésor Public exerce des compétences fiscales des centres des impôts de la DGI et réciproquement'. Le tout devant se mettre en place début 2006.

Ce sont les prémices de la disparition de la séparation de l'ordonnateur et du comptable. La DGI pourra accorder des délais et la DGCP des dégrèvements. Qui sera responsable dès lors du recouvrement ?

- ✓ Transfert du recouvrement de la taxe professionnelle et de la taxe foncière (payée par les personnes morales) de la DGCP vers la DGI, dans la logique de l'interlocuteur fiscal unique, pour la campagne d'imposition de 2008, avec transfert des emplois correspondants vers la DGI. Les agents affectés actuellement à cette mission pourront demander à rejoindre la DGI.

2 : Intensifier la lutte contre les fraudes économique, financière et douanière.

Mise en place d'un service à compétence nationale entre les Directions de la Douane et de la DGCCRF et évolution de TRACFIN.

3 : Mobiliser nos services territoriaux au service du développement économique.

Pôles de gestion publique et développement économique pôles de compétitivité

4 : Repositionner le domaine et dynamiser la politique immobilière de l'Etat.

- ✓ Transfert des 1500 agents du domaine (17 en Ille et Vilaine) le 1^{er} janvier 2007 à la DGCP :

- ✓ Pour les agents : garantie de rémunération et d'évolution de carrière.
- ✓ Maintien de la résidence dans le département actuel.
- ✓ Possibilité de retour dans l'administration d'origine.

Mise en place de contrats pluriannuels de performance dans les différentes Directions du ministère.

Suppression de 2608 emplois (temps plein) au Ministère en 2006 au titre des gains de productivité.

B : 'Objectifs pour une nouvelle ambition sociale' :

1 : Aucun agent ne subira à l'avenir de perte financière du fait d'une réforme, avec le versement d'une indemnité différentielle. *(qui diminuera au fur et à mesure des changements d'échelon, c'est donc un blocage du pouvoir d'achat sur plusieurs années).*

Accompagnement indemnitaire de la mobilité géographique.

2 : Tous les cadres et les agents d'une Direction bénéficieront à l'avenir d'une prime, égale pour tous, lorsque les objectifs fixés à cette Direction seront atteints (vérification par l'IGF).

- ✓ Chaque Direction définira un certain nombre d'indicateurs (par exemple 15), portant sur l'essentiel de son activité et comportant des éléments de qualité de service.
- ✓ Si un nombre suffisant d'objectifs est atteint (par exemple 10), l'ensemble des agents de la Direction bénéficiera d'un intéressement forfaitaire, dans des conditions à préciser.
- ✓ Pas de quota.
- ✓ L'intéressement maximal (par exemple si 13 des 15 objectifs sont atteints) sera de 150 euros et se substituera à la prime de performance décidée en 2004.
- ✓ Mise en place en 2006 au titre des résultats de 2005. Les Directions devront faire connaître avant la fin septembre les objectifs qui seront pris en compte dans ce dispositif.
- ✓ Ce dispositif se substituera au mécanisme d'intéressement sous forme de crédits de fonctionnement et pourrait être mis en place en octobre au titre de 2004.

3 : Accompagnement financier (prime exceptionnelle) supplémentaire pour les réformes les plus significatives, *(ceci est un acquis dû aux luttes de nos collègues de la redevance).*

Harmonisation des régimes indemnitaires à l'intérieur des Directions, au fur et à mesure de la mise en œuvre progressive des réformes.

4 : Evolution des besoins en qualifications au sein du Ministère :

- ✓ Avancements de grade : approche annuelle maintenue.

- ✓ Promotions de corps, davantage calée sur les métiers et les besoins des Directions dans une perspective pluriannuelle.
- ✓ Amélioration des promotions en B 3^{ème} niveau.
- ✓ Concours spécial de B en A.

5 : Améliorer le dispositif d'aide au logement.

- ✓ Notamment en Ile de France. Réservation de logements (objectif 10 000 logements) et ailleurs en fonction des besoins (200 à 250 logements/an).
- ✓ Aide à la 1^{ère} installation revalorisée de 25% au 1er janvier 2006.
- ✓ Prêt à l'amélioration de l'habitat et prêt immobilier à moyen terme revalorisés de 50% au 1^{er} janvier 2006.

Budget social du Ministère renforcé d'1 Million d'euros.

Couverture sociale des agents du Ministère : aucune avancée.

Les demandes réitérées des organisations syndicales d'ouverture de discussions sur l'évolution des missions au Ministère et sur la mise en place d'un plan pluriannuel de création d'emplois et de requalification de ces derniers sont restées sans réponse.

Cela se traduit par la confirmation de 2 608 nouvelles suppressions d'emplois pour 2006, Monsieur BRETON affirmant que malgré cela, «le MINEFI aura les moyens d'accomplir correctement ses missions».

Les Ministres BRETON et COPE réaffirment leur volonté de faire du MINEFI une «administration de service» et «d'approfondir la culture de performance».

Les Ministres ignorent les dégradations des conditions de travail des personnels, la course imposée aux résultats quantitatifs au détriment de la qualité, les dysfonctionnements nés des réformes à répétition.

Cela se traduit par la volonté d'installer un système de prime aux résultats, au principe condamnable et d'un montant ridicule maximum de 12,50 euros par mois.

Ce premier CTPM présidé par les nouveaux Ministres confirme clairement

- *le refus persistant d'un débat sur l'évolution des missions et des moyens alloués au MINEFI.*
- *La poursuite et l'engagement de réformes régressives.*
- *L'amplification des suppressions d'emplois.*
- *La référence à la performance, adossée à la rémunération au mérite, au détriment du plein accomplissement des missions.*

C'est donc bien le chemin de l'action qu'il va nous falloir prendre dès septembre dans l'unité la plus large.